

Sécheresse dans l'Ain – Mesures de restriction à respecter sur le territoire de l'axe Saône



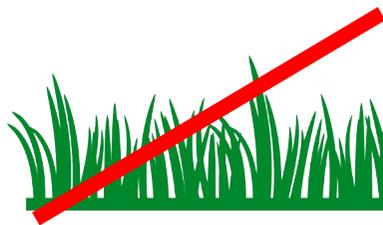
ALERTE

Usages domestiques



Interdiction d'arroser les pelouses, massifs fleuris et les plantes en pot entre 11h et 18h.

Pas d'interdiction, ni contrainte horaire pour l'arrosage des plantes en pots si utilisation du goutte à goutte

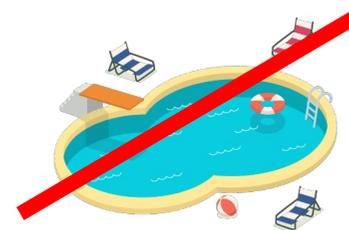


Interdiction d'arroser les espaces verts

Adaptation pour les arbres et arbustes plantés en plein terre depuis moins de 3 ans : arrosage autorisé de 18 h à 11h



Interdiction d'arroser les jardins potagers de 11h à 18h



Interdiction de remplir les piscines privées et les bains à remous (> 1m³) sauf remise à niveau & premier remplissage sous conditions



Interdiction de laver les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel avec du matériel haute pression



Interdiction de laver les véhicules à domicile



Fermeture des fontaines publiques et privées d'ornement en circuit ouvert



Interdiction remplir et de vidanger les plans d'eau

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales n'est pas concernée par ces restrictions

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État - www.ain.gouv.fr

